

Que disent les « Archives de l'Élysée » ?

Rafaëlle Maison*

L'ÉTUDE du rôle de la France dans l'histoire du Rwanda et surtout de son rapport au génocide des Tutsi qui s'est déroulé entre avril et juillet 1994 s'est enrichie d'une nouvelle source dont le journal *Le Monde* faisait état le 3 juillet 2007. Sous la plume de Piotr Smolar étaient présentés certains des textes appartenant à ce qu'il est convenu d'appeler les « Archives de l'Élysée », textes transmis au tribunal aux Armées de Paris saisi de plaintes contre X pour complicité de génocide et de crimes contre l'humanité¹. Ces archives consistent en une série de documents qui ont pu être consultés à l'institut François Mitterrand. Ils ont été diffusés dans les milieux associatifs tentant d'explorer le rôle de la France ; ils ont déjà été exploités dans des ouvrages publiés ou des rapports². La manière dont ces documents ont été rendus accessibles ne permet pas d'affirmer que le *corpus* est complet ni qu'il est parfaitement fiable³.

Les « Archives de l'Élysée » comprennent des documents relatifs à une période qui s'étend du mois de juin 1982 au mois d'avril 1995 ; ils sont beaucoup plus nombreux pour la période 1993-1994. Ils paraissent avoir été rassemblés par les soins de Françoise Carle,

* Professeur à l'université de Paris XI, auteur de *la Responsabilité individuelle pour crime d'État en droit international public*, Bruxelles, Bruylant, 2004.

1. Sur les conséquences juridiques possibles du comportement de la France, voir Géraud de La Pradelle, *Imprescriptible. L'implication française dans le génocide tutsi portée devant les tribunaux*, Paris, Les Arènes, 2005.

2. Gabriel Périès et David Servenay, *Une guerre noire, Enquête sur les origines du génocide rwandais (1959-1994)*, Paris, La Découverte, 2007. Le rapport Mucyo utilise aussi cette source : Commission nationale indépendante chargée de rassembler les preuves montrant l'implication de l'État français dans le génocide perpétré au Rwanda en 1994, *Rapport*, 15 novembre 2007. Sur le rapport Mucyo, voir l'article de Stéphane Audoin-Rouzeau dans ce numéro.

3. Dans la mesure où ces documents ne proviennent pas du système de classement étatique habituel. Agnès Bos et Damien Vaisse relèvent : « Il faut d'entrée souligner une spécificité du fonds présidentiel de François Mitterrand [...], c'est la communication anticipée très large qui en fut faite, en dehors des règles, avant sa remise aux Archives nationales », « Les archives présidentielles de François Mitterrand », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, avril-juin 2005, n° 86, p. 71-79.

peut-être pour permettre au personnel de l'Élysée de répondre aux questions de la Mission d'information parlementaire constituée en mars 1998. Une note de la même Françoise Carle, datée d'avril 1998, explicite ainsi les « questions qui peuvent se poser » sur la France, et ce à partir d'une revue de presse commentée. Certains des documents consistent d'ailleurs en des notes prises par Françoise Carle lors de réunions des conseillers de l'Élysée⁴.

Pour l'essentiel, les textes des « Archives » sont des notes adressées au chef de l'État par ses conseillers, des comptes rendus de Conseils des ministres, conseils restreints et de réunions plus informelles tenues à l'Élysée. On y trouve par ailleurs des télégrammes diplomatiques, des lettres envoyées ou reçues par le Président, et notamment sa correspondance avec le Président rwandais Juvénal Habyarimana, des coupures de presse qui ne sont pas nécessairement sans intérêt dans la mesure même où elles ont été sélectionnées. Les conseillers dont la prose ou la parole est accessible sont pour la plupart des conseillers de l'Élysée. Pour les années 1991 à 1995, on est en présence de notes rédigées par le général Christian Quesnot, chef de l'état-major particulier, par Bruno Delaye, conseiller, par Dominique Pin, chargé de mission et, beaucoup plus rarement, par le secrétaire général Hubert Védrine. L'ensemble de la correspondance, lui, est en revanche soumis pour transmission. On relèvera que Christian Quesnot a succédé en 1991 à l'amiral Lanxade qui devient chef d'état-major des Armées, et Bruno Delaye au fils du Président, Jean-Christophe Mitterrand, dont on n'a plus de notes après le 19 octobre 1990. Pendant la période génocidaire, la figure d'Anne Lauvergeon apparaît, mais reste marginale.

Le caractère inhabituel de l'accès à ces sources et leur objet dramatique ont naturellement créé autour d'elles une sorte de mystère. Par ailleurs, elles suscitent l'extrême curiosité de ceux qui aimeraient faire plus de lumière sur le comportement de la France avant, pendant et après le génocide. Nous présenterons ici quelques commentaires résultant d'une première lecture de ces textes ; des commentaires, doit-on préciser, qui ne sont ni ceux d'une historienne rompue à l'analyse des archives, ni d'une spécialiste du Rwanda, mais d'une juriste assez informée de l'histoire du génocide. Le propos n'est pas de juger mais de contribuer à nourrir un débat nécessaire d'un point de vue intellectuel (comprendre ce qui s'est produit) mais aussi moral (ce qui s'est produit est un génocide) et politique (un génocide où il est question du rôle de la France, pays dont les décisions nous engagent).

4. Françoise Carle, militante socialiste, fut recrutée par François Mitterrand pour « réunir les éléments permettant d'écrire une histoire des deux septennats », lit-on en quatrième de couverture de son ouvrage, *les Archives du Président. Mitterrand intime*, Paris, éd. du Rocher, 1998. Sur ce personnage, voir notamment A. Bos et D. Vaisse, « Les archives présidentielles de François Mitterrand », art. cité, p. 72-73.

On peut d'emblée avouer une sorte de déception : la lecture des Archives de l'Élysée n'apporte pas de *révélations* pour qui sait déjà le soutien de François Mitterrand au régime d'Habyarimana. Les travaux de la Mission d'information parlementaire, ceux de la Commission d'enquête citoyenne, le rapport de la Commission rwandaise, ont déjà affirmé que ce soutien a porté la France au moins jusqu'à la « limite de l'engagement direct » contre les forces du Front patriotique rwandais (FPR) avant 1994, dans une période où persécutions et massacres visaient déjà la population tutsi⁵. Les Archives de l'Élysée ne disent rien, ou rien de très explicite, d'un certain nombre de comportements contestables, postérieurs au début du génocide (7 avril 1994), qui sont rapportés ou allégués par ailleurs. Ainsi n'est-il pas question de la constitution du « gouvernement intérimaire » qui poursuivra une politique génocidaire à l'ambassade de France à Kigali. Il n'est rien dit de très explicite sur la livraison d'armes pendant le génocide ou de la volonté de constituer, avec l'opération Turquoise, une zone permettant à ce gouvernement de se maintenir au pouvoir ; rien ne transparaît de l'aide qui aurait été apportée, grâce à la présence militaire française, à l'exfiltration des anciens responsables après le génocide. Somme toute, le contenu de ce *corpus* est relativement banal par rapport à ce qui est déjà connu.

Les Archives de l'Élysée n'auraient-elles pas alors fait l'objet de trop d'attentes ? C'est ce qu'il nous semble, car leur lecture laisse à penser que l'essentiel ne s'y trouve pas. Ceci ne serait d'ailleurs guère surprenant. Françoise Carle écrit incidemment, en avril 1998 : « Conduite de Turquoise – Il suffit de relire les notes de juin et juillet, et les conseils restreints, pour être assuré du point de vue officiel. » Quant à Hubert Védrine, il renvoie expressément à certains de ces documents pour soutenir la position de l'Élysée lors de son audition par la Mission d'information parlementaire : il évoque la cohabitation en se référant aux Conseils restreints, il présente la politique de l'Élysée avant 1994 en se référant aux lettres adressées au Président Habyarimana⁶. Ces documents expriment donc des intentions ou des appréciations qui peuvent sans dommage être divulguées, voire qui justifient la position élyséenne.

5. *Rapport d'information de la Mission d'information de la Commission de la défense nationale et des forces armées et de la Commission des affaires étrangères sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994* enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 15 décembre 1998, t. 1, voir notamment les descriptions relatives à l'aide militaire « à la limite de l'engagement direct » et les conclusions relatives à « une coopération militaire trop engagée » ; voir aussi le rapport de la Commission d'enquête citoyenne publié sous la direction de Laure Coret et François-Xavier Verschave, *L'horreur qui nous prend au visage. L'État français et le génocide au Rwanda*, Paris, Karthala, 2005. Pour le rapport Mucyo, voir note 2.

6. Compte rendu d'audition n° 11, voir le site de l'Assemblée nationale française.

Il est vrai que des informations nouvelles pourraient se trouver dans d'autres archives étatiques, celles du ministère de la Défense, celles du ministère des Affaires étrangères, celles du ministère de la Coopération ou encore des services de renseignements. Mais il se peut aussi tout simplement, et plus probablement, que tout n'ait pas été archivé. C'est d'ailleurs Françoise Carle qui écrit elle-même, en avril 1998 : « Tant que les Archives nationales restent verrouillées, on ne peut rien vérifier, si toutefois il y a eu une trace écrite, ce qui est loin d'être toujours le cas⁷. » L'Élysée a nécessairement tenu un rôle majeur dans la mesure où la politique étrangère relève constitutionnellement du pouvoir présidentiel. De plus, le dossier rwandais est bien connu à l'Élysée en 1994, alors qu'il l'est moins des membres du gouvernement de cohabitation dirigé par Édouard Balladur qui commence à travailler au début du mois d'avril 1993. Hubert Védrine le souligne involontairement lors de son audition, en affirmant qu'en tant que secrétaire général de l'Élysée « rien d'important ou de contradictoire ne lui avait échappé même si une infinité de contacts ou de rencontres avaient pu avoir lieu sans qu'il ait eu à en connaître précisément⁸ ». Or, les aspects éventuellement les plus immoraux de ce rôle ne se trouveront pas archivés. S'il a fait plus que ce que l'on sait déjà, François Mitterrand ne l'a pas consigné, il ne l'a pas accompli par des moyens officiels mais officieux, il ne s'en est pas ouvert dans des échanges écrits conservés avec ses conseillers. On peut en effet supposer que son acuité politicienne, tout comme le souci de sa postérité, l'en auraient dissuadé ; c'est d'ailleurs aussi tout simplement le champ de l'officieux qui a ses propres règles. Aussi, l'attente de l'archive déterminante est-elle sans doute naïve. Les archives d'un État démocratique, auxquelles l'accès est organisé après un délai plus ou moins long, ne sont probablement pas aussi riches que celles d'un État autoritaire certain de sa longévité. Dans un domaine comme celui-là, il conviendrait de dépasser l'opposition entre le témoignage comme source incertaine et l'écrit comme source infaillible. Mais alors, il faut encore pouvoir accéder à des témoignages à la fois suffisamment informés et suffisamment fiables.

Même si les Archives de l'Élysée ne sont pas aussi significatives qu'on pouvait le penser, elles méritent l'attention. Par-delà, et peut-être même en raison de la banalité de leur contenu, elles disent beaucoup sur une certaine *atmosphère intellectuelle* régnant à l'Élysée. Les notes des conseillers n'ont pas toutes la même tonalité : dans la première période, elles paraissent parfois mesurées et fiables, elles préconisent des solutions qui ne troublent pas spécifiquement le lecteur

7. Certes, à propos de la trace d'une transmission au président de la République du rapport de la FIDH de 1993, trace qu'elle n'a pas retrouvée. Pourtant, le propos peut sans doute être généralisé.

8. Compte rendu d'audition, p. 8, voir note 5.

(notes de Gilles Vidal et de Claude Arnaud, chargés de mission auprès de la présidence, de Michel Leveque et Catherine Boivineau, de la direction des affaires africaines et malgaches du ministère des Affaires étrangères⁹). D'autres sont plus inquiétantes et cette impression ne fait que s'accroître avec le temps. C'est sur cette atmosphère intellectuelle que nous insisterons ici, en présentant le lexique et les argumentations employés par les acteurs élyséens. Car, après tout, l'analyse du discours ne doit pas être limitée aux seuls discours de propagande génocidaire, parfaitement présentés par Jean-Pierre Chrétien et Marcel Kabanda¹⁰. Elle peut être étendue à des acteurs apparemment plus lointains, dont on verra qu'ils partagent certaines figures de style avec les acteurs locaux. Ces éléments d'atmosphère intellectuelle traduits par le discours peuvent contribuer à une meilleure connaissance du soutien au président Habyarimana; plus généralement, ils nous renseignent sur les pratiques de l'exécutif dans ce lieu du pouvoir où la force armée est à disposition. À l'évidence, une analyse critique poussée de ces sources devrait être confiée à des historiens, pour un rendu beaucoup plus substantiel après confrontation à d'autres sources¹¹.

Discours élyséens : approche chronologique

Les notes des conseillers de François Mitterrand transitent généralement par le secrétaire général de l'Élysée, Jean-Louis Bianco et, à partir de 1991, Hubert Védrine. Ce dernier y appose son paraphe et en signale à la main les éléments importants. Elles sont parfois, quoique assez rarement, ponctuées de commentaires de la main de François Mitterrand, notamment lorsque celui-ci doit prendre une décision (« oui », « non », « m'en parler »). Ces commentaires manuscrits sont généralement brefs. La position du Président français n'est donc pas très souvent explicitée dans ce *corpus* documentaire; elle ne s'affiche que de manière fragmentaire dans les comptes rendus des Conseils des ministres, dans les interviews à la presse, ou encore dans les lettres de réponse à Juvénal Habyarimana.

9. Par exemple, dans sa note du 22 avril 1991 à l'attention du Président français, Gilles Vidal estime que « le Président Habyarimana pourrait être encouragé à adopter une attitude de modération » et que le thème du « nécessaire retour au pays des réfugiés rwandais qui le souhaiteraient » pourrait être abordé avec lui. Des indications de même nature sont données par Claude Arnaud (note pour le Président du 18 octobre 1990), Michel Leveque (par exemple note du 27 octobre 1990), Catherine Boivineau (note du 14 novembre 1991).

10. Jean-Pierre Chrétien *et al.*, *Rwanda. Les médias du génocide*, Paris, Karthala, 1995. On peut aussi se reporter au bel ouvrage de Catherine Coquio, *Rwanda, le réel et les récits*, Paris, Belin, 2004.

11. Voir l'article de Stéphane Audoin-Rouzeau dans ce numéro, *supra*, p. 122-134.

L'ensemble de ces traces de la pensée présidentielle, accompagnée de celle des conseillers, peut toutefois faire l'objet d'une présentation chronologique : elle devrait permettre de repérer les éléments constants et variables du discours d'argumentation porté vers l'extérieur, tout comme l'évolution du lexique restreint au cercle élyséen, lexique dont la violence s'accroît pendant le génocide. On relèvera d'emblée qu'il est souvent difficile de distinguer les « éléments de langage », dont l'objet est de justifier l'action pour l'extérieur, des convictions plus intimes des acteurs. La frontière entre les deux champs est assez poreuse, soit que ces « éléments de langage » finissent par convaincre ceux qui les portent (thème de l'agression, thème de la compétence internationale) ; soit qu'ils reflètent en réalité leur propre pensée (thèmes de la manipulation tutsi, thème pseudo-démocratique). De même, il est difficile de dire d'où provient la *doxa* élyséenne. Qui du Président ou de ses conseillers en est à l'origine ? On a plutôt tendance à penser, et certains documents en témoignent, que les analyses et les directions sont présidentielles. Il semblerait que les conseillers parient sur la volonté élyséenne en proposant ce qui plaira au Président. Parfois, enfin, ces éléments discursifs intègrent des propositions ou des décisions qui suggèrent une implication opérationnelle de plus en plus troublante.

1990 : fixation des « éléments de langage »

Certains éléments du discours élyséen sont fixés très tôt. Ces « éléments de langage » ont vocation à être propagés car ils visent à justifier l'action¹² : il s'agit d'insister sur le fait que l'intervention militaire française a pour objet de protéger nos ressortissants expatriés et de lutter contre une agression. Le soutien au régime est justifié par le thème pseudo-démocratique du pouvoir légitime du peuple majoritaire, tandis que les critiques de l'intervention de la France peuvent être dénoncées comme émanant d'une opinion manipulée par les Tutsi.

Parmi les premières occurrences de la parole présidentielle, on trouve cette intervention au Conseil des ministres du 17 octobre 1990, au moment où François Mitterrand vient de décider d'apporter son soutien militaire au régime du Président rwandais Juvénal Habyarimana. Le Président français y insiste sur ce qui restera la justification récurrente de l'intervention : la protection des ressortis-

12. La formule est employée par Dominique Pin dans sa note du 26 février 1993 à l'attention du Président, note précisément consacrée aux « éléments de langage » : « M. Debarge se rendra au Rwanda et en Ouganda les 28 et 29 février 1993. Les éléments de langage suivants sont proposés [...] »

sants. Si les exactions commises par le régime contre les Tutsi ont déjà été signalées par la diplomatie¹³, François Mitterrand ne s'y réfère, de manière indirecte, que pour promouvoir le thème pseudo-démocratique. Voici ce qu'on lit au compte rendu de ce Conseil des ministres :

Le président de la République précise que l'intervention de nos troupes au Rwanda n'avait pas d'autre objet que d'assurer la protection de nos compatriotes. La France n'a pas à se mêler de combats d'origine ethnique qui se déroulent dans ce pays, même si objectivement, il n'y a pas d'intérêt à ce qu'une petite minorité tutsi qui se révolte l'emporte sur la majorité de la population hutu.

On note la grande ambiguïté de cette présentation où une justification minimale (protection des ressortissants) côtoie le soutien à un régime exprimant la volonté majoritaire du peuple rwandais.

Dans le même temps, les « éléments de langage » visant à justifier le soutien français sont exportés au Rwanda même. Ils s'enrichissent du thème de l'agression extérieure, ainsi qu'en témoigne une note de l'ambassadeur Georges Martres. Il y rend compte de son entrevue avec le Président Habyarimana le 25 octobre 1990, en expliquant les conseils qu'il lui a prodigués :

J'ai saisi cette occasion pour insister sur la nécessité pour le Rwanda de mettre en valeur sur le plan médiatique le caractère d'agression extérieure que prenait de plus en plus l'invasion armée en provenance de l'Ouganda [...]. La France, ai-je dit au Président, sera plus à l'aise pour l'aider s'il est clairement démontré à l'opinion qu'il ne s'agit pas d'une guerre civile.

Un autre thème se développe assez tôt qui vise à atténuer la force de la cause des rebelles : l'impact de celle-ci sur l'opinion résulterait de l'activisme des Tutsi, experts dans l'art de convaincre. C'est le thème de la manipulation médiatique, que l'on trouve par exemple dans le télégramme de l'ambassadeur Martres du 29 octobre 1990, où il propose aussi une lecture très tendancieuse du conflit :

La recrudescence des combats sur le terrain montre [...] que la lutte se radicalise et que les clivages idéologiques et claniques sont gommés par l'opposition traditionnelle entre les deux ethnies du Rwanda : d'un côté les Tutsis qui cherchent à conquérir par la force armée le pouvoir perdu depuis 30 ans, de l'autre les Hutus qui se battent pour conserver leur liberté.

Les Tutsis de l'intérieur souhaitent au fond d'eux-mêmes que cette action armée réussisse mais reconnaissent qu'en cas d'échec, elle

13. Voir *Le Monde*, 3 juillet 2007, qui renvoie au message de l'attaché de défense à Kigali du 12 octobre 1990 évoquant un risque de « guerre ethnique » et au télégramme de l'ambassadeur Martres du 13 octobre 1990, relevant que « les paysans hutus organisés par le MRND [parti présidentiel] » ont « intensifié la recherche des Tutsis suspects dans les collines ». L'interprétation de ces extraits doit être prudente car l'ambassadeur de France au Rwanda est aussi l'instrument de la justification de l'aide française, comme en témoigne le télégramme du 29 octobre 1990 cité plus loin dans ce texte.

Que disent les « Archives de l'Élysée » ?

n'aura fait que retarder encore le jour lointain où le Rwanda pourra connaître l'harmonie entre les races.

Dans ce contexte, on est bien forcé d'admettre que les médias occidentaux continuent à être manipulés par une diaspora rwandaise dominée par les Tutsis.

1991-1993 : « Il faut s'interposer »

Si les annotations manuscrites de François Mitterrand sur les notes de ses conseillers sont plutôt rares et brèves, elles s'avèrent, à l'occasion, très significatives. Dans la période 1991-1993, elles indiquent la volonté d'accroître le soutien militaire. Ainsi de l'apposition du commentaire suivant sur une note du général Quesnot du 20 juin 1991, qui va à l'encontre des positions exprimées par le ministère des Affaires étrangères, de la Défense et par le général Quesnot lui-même : « Non, ne pas encore retirer nos troupes. M'en parler. » Le 2 janvier 1991, sur une note de l'amiral Lanxade proposant, en accord avec « les ministères français concernés », le retrait définitif de la compagnie française stationnée à Kigali, était déjà apposé le commentaire suivant : « Oui, mais j'envisagerai favorablement le report du départ de la compagnie stationnée à Kigali. Au moins d'un mois. » Ce type d'annotations montre le rôle central du Président dans l'implication militaire au soutien du régime et aussi son influence sur la radicalisation de certains de ses conseillers.

Le compte rendu d'une réunion tenue le 23 janvier 1991 à l'Élysée, en présence de ministres, de militaires et de conseillers permet d'entendre plus explicitement la position de François Mitterrand sur l'engagement militaire. Il réagit ce jour-là aux propos du ministre de la Défense. Pierre Joxe semble dénoncer l'absurdité de la réinstallation à Ruhengeri d'Européens qui en ont à peine été extraits par l'armée française, laquelle y trouve la justification de sa présence. Pour François Mitterrand :

C'est un engrenage normal ! La nature du conflit est indiscernable, le rôle de l'Ouganda est équivoque. Les Tutsis ougandais se déplacent pour conquérir [ce verbe est souligné dans le compte rendu] le Rwanda, c'est inquiétant. J'aimerais[s] que nous fassions des représentations à l'Ouganda. On n'a pas intérêt que le front du Rwanda cède. S'il s'agit de luttes tribales, on ne dit rien ; s'il s'agit d'une agression *il faut s'interposer* et délivrer les Français retenus par les Tutsis [c'est nous qui soulignons]. J'ai eu un entretien téléphonique avec le président Habyarimana [...] On ne peut pas limiter notre présence. Nous sommes à la limite du front anglophone. Il ne faut pas que l'Ouganda se permette tout et n'importe quoi. Il faut le dire au président Museveni ; il n'est pas normal que la minorité tutsie veuille imposer sa loi à la majorité.

Plusieurs éléments instructifs apparaissent ici. Tout d'abord, la différence entre la logique officielle, parfois réitérée (protection des ressortissants) et une ambition plus large (s'interposer, ne pas limiter la présence, soutenir le front). L'explicitation assez confuse des raisons de l'intervention peut également être relevée : il s'agit dans le même temps de réagir à une « agression », de résister contre le « front anglophone », de soutenir le peuple majoritaire contre une « minorité » « conquérante ». Les thèmes initiaux sont retravaillés, durcis. S'y ajoute un nouvel élément : celui de la menace anglo-saxonne.

François Mitterrand autorise également, contre l'avis du ministre de la Défense (Pierre Joxe), des formes d'interventions plus directes (engagement dans le combat). C'est le « oui » apposé sur la note du général Quesnot du 1^{er} juillet 1992, lequel propose « sous réserve de la plus extrême discrétion et avec l'accord préalable, cas par cas, de l'état-major des Armées, une aide opérationnelle temporaire de quelques conseillers auprès des états-majors ainsi qu'auprès des unités récemment dotées des nouveaux matériels » dans le but de permettre aux forces armées rwandaises de « tenir » « sous la pression du FPR jusqu'au 10 juillet ». Ce 10 juillet 1992 est la date de la reprise des négociations avec les forces rebelles. De même, dans une lettre adressée au Président Habyarimana le 18 janvier 1993, après la signature d'un protocole d'accord avec les forces rebelles, François Mitterrand l'assure du soutien militaire constant de la France :

Je ne veux pas qu'on puisse reprocher à la France d'avoir nui à une bonne application de l'accord mais je souhaite vous confirmer que, sur la question de la présence du détachement Noroît, la France agira en accord avec les autorités rwandaises.

Après une nouvelle offensive du FPR en février 1993 – offensive qui fait suite à des massacres perpétrés contre la population tutsi –, François Mitterrand décide d'un renforcement de la présence militaire française (une compagnie supplémentaire, 150 soldats) en apposant le paraphe suivant sur une note du général Quesnot et de Bruno Delaye qui lui est présentée le 8 février : « D'accord. Urgent. Oui. » Le 19 février, contre l'avis de ses conseillers, le Président choisit la solution de renforcement militaire la plus dure : les mots « solution 3 » sont apposés sur la note de Dominique Pin et du général Quesnot, même s'il est difficile de déterminer s'ils sont de la main du Président ou d'Hubert Védrine, qui aurait par là traduit la volonté présidentielle. Cette solution consiste dans « l'envoi d'un contingent plus important interdisant de fait la prise de Kigali par le FPR [...]. Cependant, elle serait le signal d'une implication quasi directe », soulignent les conseillers.

Les archives montrent que dans cette même période, au début de l'année 1993, une mission de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) avait souligné les aspects problématiques du sou-

tien militaire français. Le rapport de la FIDH à la Commission des droits de l'homme de l'ONU ainsi que le rapport de Jean Carbonare, président de l'association Survie et membre de cette mission, adressé à Bruno Delaye, figurent dans notre *corpus*. Jean Carbonare a rencontré au Rwanda l'ambassadeur de France, Georges Martres, et lui a fait part d'un témoignage impliquant la présidence rwandaise dans l'organisation des massacres de la population tutsi. Apparemment inquiet des conséquences médiatiques des « déclarations que l'intéressé est en mesure de faire », l'ambassadeur préconisait qu'il fût reçu à l'Élysée, ainsi qu'il le demandait, par Bruno Delaye¹⁴.

Mars 1993-avril 1994 :

« C'est à l'ONU de faire quelque chose »

Alors que les succès militaires du FPR s'avèrent plus importants que prévus, et que les forces armées rwandaises (FAR) « tentent de reprendre le terrain avec notre soutien¹⁵ », la question d'un engagement supplémentaire de la France est posée à la fin du mois de février 1993. Une note de Pierre Joxe à l'intention du Président exclut fermement le 26 février 1993 toute « intervention directe ». Le ministre de la Défense propose à l'inverse de faire valoir auprès d'Habyarimana la possibilité d'un désengagement militaire de la France afin de le conduire à « assouplir ses positions ». Le ministre insiste sur le comportement du Président rwandais qu'il considère comme « largement responsable du fiasco actuel¹⁶ ». Le général Quesnot exprime une opinion différente et suggère d'« aider encore plus l'armée rwandaise afin de maintenir des unités solides et suffisamment équipées entre le dispositif français de sécurité et les agresseurs¹⁷ ».

Dans cette période, et dans cette impasse, émerge l'idée « d'internationaliser la question ». Bruno Delaye emploie ces termes dans une note du 3 mars 1993. Il s'agirait « d'explorer la voie d'une substitution de casques bleus à nos troupes », car « notre présence militaire, en dehors de la protection des expatriés, *prétexte qui ne fait plus illu-*

14. Télégramme du 19 janvier 1993, Martres : « Il faut s'attendre à un beau tapage dans la presse belge. »

15. Conseil restreint du 3 mars 1993, intervention de l'amiral Lanxade.

16. Dans cette note pour le président de la République, Pierre Joxe affirme par ailleurs : « Quant à Habyarimana, l'envoi de deux compagnies supplémentaires, après beaucoup d'autres démonstrations de soutien, fait qu'il se sent à présent l'un des dirigeants africains les mieux protégés par la France. Ce n'est pas la meilleure façon de l'amener à faire les concessions nécessaires. Or, il est, par son intransigeance politique, et par son incapacité à mobiliser sa propre armée, largement responsable du fiasco actuel. » Il présente le contexte dans les termes suivants : « Je reste préoccupé par notre position au Rwanda et par le rôle dans lequel nos 690 militaires peuvent se trouver entraînés, car l'armée rwandaise, de fait, ne se bat plus guère. [...] »

17. Note du 3 mars 1993.

sion, n'a de sens que si elle permet l'émergence d'une solution politique négociée » [c'est nous qui soulignons]. Il faut donc faire intervenir l'ONU, ce qui permettra d'abord, sans donner l'impression d'un engagement direct de la France, d'éviter la victoire militaire du FPR. Dans sa note du 26 février, Pierre Joxe relevait en effet :

Je vois mal le FPR renoncer à une victoire si proche et qui n'appelle sans doute même pas une offensive générale de sa part.

C'est cette solution d'« internationalisation », de « substitution de casques bleus à nos troupes », qui est finalement adoptée. François Mitterrand s'exprime lors du Conseil restreint du 3 mars 1993, et l'on voit que l'organisation internationale est pensée comme instrument de la politique française :

Nous n'avons pas intérêt à ce que les Tutsis avancent trop vite. Il faut gagner du temps, retarder par tous les moyens diplomatiques et continuer à soutenir l'armée rwandaise en lui fournissant les munitions dont elle a besoin. La décision de Boutros Ghali [alors secrétaire général de l'ONU] est urgente : si nos soldats se transforment en soldats de l'ONU, cela change de genre [...]. Il faut saisir MÉRIMÉE [le représentant de la France à l'ONU] dans l'heure et se dépêcher de mettre le système en place.

Le Président livre son analyse de la situation à l'occasion du Conseil des ministres du 3 mars 1993. Il a été « piqué au vif » par les critiques visant, suppose-t-on, le rôle de la France¹⁸. Il insiste en conséquence désormais sur son absence d'obligations vis-à-vis du Rwanda, en présentant sa version de l'histoire du pays. Voici ses propos, tels qu'ils sont retranscrits dans le compte rendu. On comprend qu'ils sont tenus à l'intention d'un gouvernement partiellement réticent face au soutien apporté :

Le président de la République considère qu'il y a une urgence absolue à ce que cette mission de l'ONU soit désignée et se rende sur place. Nous n'avons aucune responsabilité à assurer au Rwanda qui n'est pas une de nos anciennes colonies. Le Rwanda est l'objet d'un conflit ethnique caractérisé par la révolte de la minorité tutsie, soutenue par l'Ouganda contre la majorité hutue qui représente 90 % de la population du Rwanda. Les Tutsis ne peuvent l'emporter qu'avec l'appui de l'Ouganda, mais en raison de leur faiblesse numérique ils ne pourraient se maintenir au pouvoir bien longtemps. À cette querelle ethnique s'ajoute la puissance du président de l'Ouganda qui appartient à l'ethnie Tutsie et qui représente l'Afrique anglophone, pas mécontente d'enfoncer un coin dans la francophonie.

Mais la France n'est au Rwanda qu'en raison de l'incapacité de la Belgique de jouer un rôle fondé sur ses anciennes responsabilités dans ce pays. Nous y avons pour le moment quatre compagnies. Notre

18. La formule est tirée des notes de Françoise Carle, reprenant le récit du Conseil des ministres fait par Hubert Védrine.

présence a pour objet de protéger les populations européennes. Nous ne pouvons pas être la caution du gouvernement rwandais mais les autres pays d'Afrique nous observent et nos forces ne peuvent pas présentement quitter le territoire rwandais.

L'évocation de la situation dans plusieurs pays d'Afrique et la publication d'articles de presse critiques sur l'action de la France dans le continent africain sont l'occasion pour le président de la République de faire le point de la situation en Afrique francophone [s'ensuit un point sur l'évolution démocratique des États africains comme conséquence du sommet de La Baule].

Le thème de l'agression n'est pas abandonné dans cette intervention : il complète celui du conflit ethnique. Le conflit ou la « querelle » ethnique, qui continue d'être présenté sous l'angle d'une pédagogie démocratique des plus primaires (90 % contre 10 %), a été soutenu par l'Ouganda, pour des raisons également ethniques. Mais cette alliance ethnique est aussi géopolitique, puisqu'elle oppose anglophonie et francophonie laquelle, précisément et sous l'impulsion de la France, promet la démocratie. La justification de l'action militaire française est quant à elle réitérée, mais quelque peu modulée : il ne s'agissait pas de protéger les seuls ressortissants français, mais aussi les « populations européennes ». Car, en effet, et ici apparaît une nouveauté, la France n'a fait que se substituer à la défaillance belge, la Belgique n'assumant pas son rôle postcolonial. Le rôle de la France s'arrête : c'est donc à l'ONU, du fait de l'incapacité belge, d'agir.

D'autres indications sur la position présidentielle se rapportent à la période génocidaire, qui commence plusieurs mois après que les soldats français, indésirables dans la mission des Nations unies en effet déployée (la MINUAR), se sont retirés, à la fin de l'année 1993¹⁹. Tout en conservant globalement l'idée qu'il se fait du conflit, le président français, face aux massacres, doit désormais justifier publiquement l'absence d'engagement militaire du moment, et la politique d'engagement passée. La parole des conseillers élyséens, quant à elle, se radicalise.

Pendant le génocide, c'est donc l'inaction militaire qui prévaut, le Président s'affirmant favorable à la suspension de la MINUAR lors du Conseil restreint du 13 avril 1994²⁰. S'informant de la situation au

19. Signalons que dans sa note du 11 octobre 1993, le général Quesnot relevait la difficulté d'intégrer, comme le souhaitait le Président Habyarimana, des soldats français à la MINUAR, le FPR y étant formellement opposé. Pour le général, il y aurait en effet « un risque réel d'affrontements qui résulteraient d'une cohabitation de nos forces avec des unités qui nous considèrent toujours comme "des ennemis" ». La participation de soldats belges à la MINUAR pose d'autres problèmes, selon le général. Il explique dans sa note du 15 novembre 1993 : « L'arrivée des troupes belges, en particulier, est très mal ressentie au sein des forces gouvernementales qui dénoncent ouvertement les liens de Bruxelles avec l'aristocratie tutsie. »

20. L'action est-elle rendue impossible par les divergences d'analyses entre l'Élysée et Mâtignon ? C'est ce que pourrait suggérer les commentaires de Bruno Delaye du 4 mai 1994, rapportés dans les notes de Françoise Carle : « Sur le plan diplomatique il y a des clivages profonds en France. Pour certains : le FPR a vocation à reprendre le pouvoir, il faut l'accompagner en évi-

Burundi (le ministre des Affaires étrangères lui répond qu'elle est calme), il lance : « Ils ont épuisé leur venin pour quelques semaines. » On le voit : le vocabulaire se durcit, la métaphore animalisante émerge, alors même qu'il n'est pas officiellement question pour François Mitterrand d'intervention militaire. Lors de ce même Conseil restreint, le Président exprime la volonté de mettre au pas Radio France internationale. En ce qui concerne la situation militaire, on peut relever ce pronostic :

Il serait quand même étonnant que le gouvernement d'Habyarimana [sic] ne trouve pas un endroit sûr dans le pays où il puisse tenir quelque temps. On aura un éclatement et une guerre civile comme au Liberia et en Angola. Mais le territoire est plus étroit et très cultivé. Il est difficile de s'y dissimuler.

Lors du Conseil des ministres du 18 mai 1994, plus d'un mois après le début du génocide, François Mitterrand apparaît fâché : il commence à faire l'objet de critiques très lourdes. L'association Médecins sans frontières (MSF) a diffusé une « lettre ouverte à la présidence », qui figure d'ailleurs dans le *corpus* d'archives²¹. Pendant le Conseil, le Président s'oppose au Premier ministre qui soutient la nécessité d'une intervention (« s'agissant du Rwanda, la France ne peut pas être absente » affirme Édouard Balladur). Après une longue diatribe, le Président conclut :

Quel est donc ce décret divin qui a fait de la France le soldat de toutes les justes causes dans le monde ? Alors que le seul empire mondial existant, les États-Unis, s'y refuse ?

Il exige la solidarité du gouvernement (« nous devons être vis-à-vis des attaques plus défensifs car nos devoirs sont les mêmes »). Il expose aussi l'argumentaire sur lequel le gouvernement cherche à se fonder pour expliquer l'action passée²². Il s'y présente désormais comme

tant les massacres. Pour d'autres : une victoire du FPR est contraire à l'intérêt de l'ensemble francophone, il faut aider, avec l'armée française. Entre les deux, le débat est tranché : on ne fait rien. » L'ensemble des notes des conseillers et des interventions du Président permettent d'écarter l'idée que l'Élysée ait été proche de la première option décrite.

21. Lors d'un entretien télévisé le 10 mai, François Mitterrand cherche à justifier l'inaction française ; il s'exprime de manière assez maladroite : le Rwanda est une ancienne colonie belge, la France n'y a envoyé des soldats que parce qu'elle a été appelée au secours pour sauvegarder les Européens et non pour combattre, c'est maintenant le problème des Nations unies, auxquelles la France n'a pas à se substituer. En somme : « Nous ne sommes pas destinés à faire la guerre partout, même lorsque c'est l'horreur qui nous prend au visage. » Cet entretien semble avoir précipité la lettre ouverte que diffuse alors MSF et qui met en cause le rôle de la France.

22. Dans sa note du 18 mai 1994, le général Quesnot explique : « Le Premier ministre a reçu une copie de la lettre qui vous a été adressée par Médecins sans frontières. Il désire vous en parler et a demandé au gouvernement de préparer au plus vite un argumentaire sur l'action passée de la France au Rwanda [...]. Le Premier ministre qui estime que "nous ne pouvons pas rester absents du Rwanda" a demandé au gouvernement de lui faire des propositions en ce sens. » Il semble bien que la volonté d'agir en un sens humanitaire émane d'abord d'Édouard Balladur. Pour ce qui est de l'argumentaire, on peut signaler que l'Élysée mettra particulièrement en avant une lettre du président du FPR, Alexis Kanyarengwe, remerciant la France le 23 août 1993 pour son soutien aux négociations d'Arusha ; elle est invoquée dans les discours justificatifs après le début du génocide, par exemple dans le communiqué de la présidence de la République du 18 juin 1994. À la lecture de cette lettre, on voit qu'Alexis Kanyarengwe insiste plu-

l'artisan d'un accord qui permettait le respect des « droits de la minorité », en un renversement opportun du thème démocratique originel :

J'ai reçu par ailleurs une lettre du président de Médecins sans frontières sur le Rwanda. C'est une ancienne colonie belge qui s'était rapprochée de la France avec le temps. Sachez que c'est la France qui avait obtenu, à force de pressions, un accord qui a organisé la cohabitation des différentes ethnies et le respect des droits de la minorité par la majorité. Cela a tenu à peu près jusqu'à l'assassinat du Président. Nous avons fait tout ce que nous pouvions faire au moment des massacres. Nous avons évacué tous les étrangers et un certain nombre de responsables rwandais qui nous l'ont demandé, alors quand je lis certains commentaires, je crois rêver.

François Mitterrand tient également des propos intéressants lors d'un petit-déjeuner officiel avec Helmut Kohl, le 31 mai 1994. Il répond, avec semble-t-il quelque énervement²³, à une question du Chancelier allemand :

Comment faire ? Les Nations unies peuvent commencer à rentrer. Comment faire la différence entre Hutus et Tutsis sans lunettes spéciales ? On nous a accusés d'avoir soutenu le régime précédent. On a un récit unilatéral du massacre. La réalité est que "tout le monde tue tout le monde". Où envoyer du monde ? C'est un petit pays. *Mais c'est à l'ONU de faire quelque chose* [c'est nous qui soulignons].

Les massacres de masse ne conduisent pas le président français à reconnaître le génocide. Pourtant, l'implication hutu n'est pas niée. Elle est en revanche mise en équivalence avec une prétendue implication tutsi et s'accompagne d'une dénonciation de la manipulation du récit : c'est l'émergence du thème du double génocide. Il voisine celui de la sauvagerie généralisée.

Dans cette période où l'inaction militaire est promue par le Président, on trouve des traces d'une activité de l'Élysée, tant diplomatique qu'opérationnelle. Ainsi, à l'occasion de l'opération Amaryllis (évacuation des ressortissants), des instructions ont été données pour l'évacuation d'Agathe Habyarimana et de sa famille, ainsi que pour l'accueil des « proches » qui se trouvent en Centrafrique. Plusieurs notes en témoignent, ainsi que le compte rendu du Conseil des ministres du 13 avril 1994 : « S'ils veulent venir en France, la France les accueillera évidemment. » La France évite à l'ONU, selon la formule du général Quesnot, une « condamnation partisane des seules exactions commises par les forces gouvernementales²⁴ ». Le ministre des Affaires étrangères du gouvernement intérimaire, Jérôme Bica-

tôt sur la nécessité du départ des troupes françaises et que les divergences antérieures sont soulignées. La lettre n'a certainement pas le sens qu'on cherche à lui attribuer.

23. Il ajoute immédiatement à son propos, pour une raison qui paraît être de renvoyer l'Allemagne à son sentiment de culpabilité sur ce type de terrain, et à sa juste place : « Tous les traités qui ont suivi 14-18 ont été désastreux. Je ne le dis pas parce que vous êtes allemand. » Le chancelier Kohl s'incline : « C'est très vrai. »

24. Note du 2 mai 1994.

mumpaka, est accueilli à Paris²⁵. François Mitterrand reçoit par ailleurs une lettre du nouveau « président de la République » rwandaise, Théodore Sindikubwabo, le remerciant le 22 mai 1994 pour « le soutien moral, diplomatique et matériel [...] assuré depuis 1990 jusqu'à ce jour », et sollicitant de nouveaux efforts.

*Avril-août 1994: « Rétablir l'équilibre »
au détriment des « Khmers noirs » pour éviter un « tutsiland »*

Depuis le début du génocide, le 7 avril 1994, les notes des conseillers ont pris une tonalité nouvelle. Ils paraissent saisis par une sorte de panique qui radicalise leur parole. L'analyse générale tend à rendre le FPR responsable de l'attentat contre l'avion du président Habyarimana²⁶. Le « gouvernement intérimaire » qui se constitue très vite et qui conduira une politique génocidaire est décrit en des termes qui lui confèrent une forte légitimité et discréditent dans le même temps le FPR. Il ne serait que le reflet des accords pluralistes antérieurement conclus. Ainsi, le 9 avril, le général Quesnot et Dominique Pin rapportent :

Sur le plan politique un gouvernement intérimaire a été constitué par les différents partis politiques rwandais conformément aux dosages prévus par les accords d'Arusha. Seul le FPR a refusé d'y participer, a rompu le cessez-le-feu et entrepris une offensive vers Kigali.

Les massacres contre la population tutsi et les opposants ne sont que très peu mentionnés dans ces notes²⁷, tandis que l'action du FPR est

25. Note du général Quesnot du 6 mai. Le ministre des Affaires étrangères du gouvernement intérimaire se rend également à l'ONU où il prononce un discours génocidaire devant le Conseil de sécurité le 16 mai 1994. Voir sur ce discours, notre article « L'opération "turquoise", une mise en œuvre de la responsabilité de protéger ? », dans *la Responsabilité de protéger*, colloque SFDI de Nanterre (2007), Paris, Pedone, 2008, p. 209-232. Les archives de l'Élysée comprennent un télégramme diplomatique de l'ambassadeur Méricmé du 17 mai. Il rend compte de la séance qui a très visiblement marqué les membres du Conseil de sécurité : « Le ministre des Affaires étrangères du gouvernement intérimaire du Rwanda, M. Bicomumpaka, a prononcé un discours extrêmement virulent et à connotation raciste en évoquant notamment "la domination cruelle et impitoyable de la majorité hutu par une minorité tutsi altière et dominatrice". Il a également dénoncé l'Ouganda contre lequel il a demandé l'imposition d'un embargo. Ce discours a choqué les membres du Conseil dont certains ont regretté dans leurs interventions le ton et le contenu, le représentant de Nouvelle-Zélande ayant même contesté la légitimité de M. Bicomumpaka, qui selon lui représentait une faction et non un État. »

26. Note du 7 avril 1994, général Quesnot : « Selon des témoins, l'avion aurait été abattu par un tir de roquettes alors qu'il s'apprêtait à atterrir. Mais l'hypothèse vraisemblable d'un attentat du FPR devra être confirmée par l'enquête. » Dans une note du 25 avril 1994, l'ambassadeur de France au Rwanda, Jean-Michel Marlaud, qui à ce moment a quitté le pays, affirme : « L'attentat qui a coûté la vie au président Habyarimana et qui est la cause immédiate des événements que connaît aujourd'hui le Rwanda est probablement l'œuvre du FPR [...] La mort du Président et des principaux responsables de l'armée et de la sécurité, en déclenchant le cycle de représailles meurtrières exercées par une partie de la garde présidentielle à l'encontre de l'opposition et des Tutsi, a donné un prétexte à l'intervention du FPR. » Il développe dans cette note une longue justification, à la fois technique et en termes de mobile. La thèse est identique à celle qui sera soutenue plus tard par le juge Bruguière.

27. Dans une note du 28 avril, Bruno Delaye évoque, il est vrai, les massacres qui se « déroulent avec une ampleur horribante ». Les milices hutu sont désignées comme responsables. Il

par avance stigmatisée. Dans une note du 11 avril, les mêmes Quesnot et Pin écrivent :

Le départ des Français du Rwanda est lourd de conséquences pour ce malheureux pays où, après de très sanglants combats, le FPR contrôlera le pouvoir par la force et il s'ensuivra une période de guérilla. La majorité Hutue n'acceptera jamais ce pouvoir sans partage. Cet état de fait aura des conséquences déstabilisantes aussi bien au Burundi qu'au Zaïre et en Tanzanie.

On ne peut s'empêcher de lire, dans cette prédiction, le dépit des alliés français. Le FPR est également le responsable indirect des massacres²⁸. D'autres ne manqueront pas de survenir par son fait, que l'on semble attendre avec une forme d'impatience²⁹. Les forces du FPR sont clairement diabolisées. La polémique relative au rôle de la France est le produit de leur propagande³⁰. Dans un entretien avec Françoise Carle et Bruno Delaye, le général Quesnot explique, le 29 avril 1994 : « Le FPR est le parti le plus fasciste que j'aie rencontré en Afrique. Il peut être assimilé à des "Khmers noirs" [c'est nous qui soulignons]. » Selon le général, le FPR cherche à constituer un « tutsiland », en accord avec Museveni et avec la « complicité objective des Anglo-Saxons ».

Le général Quesnot s'exprime plus radicalement encore dans une note du 2 mai où il expose son sentiment relatif aux accords d'Arusha, sentiment contraire à ce qui s'affiche dans l'argumentaire officiel :

Si l'idée générale des accords d'Arusha était bonne, la phase Arusha III a donné des avantages exorbitants au FPR, en particulier dans le domaine militaire. Ces avantages étaient et sont inacceptables et injustes pour la majorité hutu. Le président Habyarimana, seul obstacle physique à la prise du pouvoir tutsi a été éliminé, sans doute par des mercenaires belges recrutés par le FPR.

L'ampleur des massacres est considérable et sous prétexte que ce sont seulement des noirs il n'y a aucune réaction internationale digne de ce nom. La seule solution techniquement viable est une intervention militaire des pays intéressés (France et Belgique) limitée dans l'espace et dans le temps pour permettre la distribution d'une aide huma-

préconise pourtant de « faire pression » sur Museveni [le Président ougandais] pour qu'il « raisonne » les gens du FPR afin de prévenir « l'émergence d'un "tutsiland" au Nord Rwanda ».

28. Dans sa note du 25 avril 1994, l'ambassadeur Marlaud explique en effet : « Les Hutu, tant qu'ils auront le sentiment que le FPR essaie de prendre le pouvoir, réagiront par des massacres ethniques. Seul un arrêt des combats pourrait permettre de reprendre la situation en main. » Or, « c'est le FPR qui refuse un cessez-le-feu ».

29. Cette prédiction est d'emblée présente. Ainsi, lors du Conseil restreint du 13 avril, l'amiral Lanxade, chef d'état-major des Armées, répond à une question de François Mitterrand sur l'étendue des massacres : « Ils sont déjà considérables. Mais maintenant ce sont les Tutsis qui massacreront les Hutus dans Kigali. » Dans un entretien avec Françoise Carle le 18 mai 1994, Dominique Pin explique, en se référant à la période prégénocidaire : « Nous avons organisé des contacts à Paris entre le FPR et le gouvernement rwandais, cela a permis les accords d'Arusha. Sinon, il y aurait eu une victoire rapide du FPR, et les mêmes massacres. »

30. « Point de situation » fait par Bruno Delaye et noté par Françoise Carle le 17 mai : « Toutes ces accusations, sans fondement évidemment, sont puisées dans la propagande du FPR. »

nitaire qui pourrit sur place et forcer les parties prenantes à un accord équilibré.

Il est extrêmement intéressant de constater que l'idée d'une intervention militaire ne vise pas prioritairement, pour le général Quesnot, à arrêter les massacres, même s'il semble les déplorer. Il s'agit en premier lieu de revenir sur les accords de paix d'Arusha, excessivement favorables aux Tutsi, en imposant une nouvelle solution politique (« forcer les parties prenantes à un accord équilibré »).

Le 3 mai, la question de l'aide en armes est d'ailleurs évoquée par le général en des termes, il est vrai, assez flous mais néanmoins révélateurs d'une volonté d'alimenter (de continuer à alimenter?) les forces armées rwandaises. Voici ce qu'il écrit au Président Mitterrand :

Tous ces efforts resteront vains si le FPR remporte une victoire militaire sur le terrain et veut imposer la loi minoritaire du clan tutsi, ce qui aurait, par ailleurs, des répercussions sérieuses au Burundi. Or, les forces gouvernementales rwandaises sont à court de munitions et d'équipements militaires.

Mais le Quai d'Orsay, faisant état de l'opinion publique et de la nécessité de ne pas alimenter le conflit, estime nécessaire d'appuyer la proposition américaine d'embargo sur les armes et munitions à destination du Rwanda.

Il semble assez évident que la question de la livraison d'armes a été discutée avec le ministère des Affaires étrangères, qui exprima son désaccord. La note ne permet pas d'attester que des livraisons, évoquées par d'autres sources, aient été autorisées par l'Élysée après le 7 avril ; elle ne permet pas non plus de l'exclure. Le 6 mai, le même général Quesnot produit une nouvelle note, celle-ci encore plus troublante. Il a eu un entretien téléphonique avec le « chef de l'État rwandais », Théodore Sindikubwabo, qui lui a demandé de remercier le président français pour « tout ce qu'il a fait pour le Rwanda » et pour l'accueil réservé au ministre des Affaires étrangères du gouvernement intérimaire. La note se poursuit par des commentaires relatifs à la situation sur le terrain. Ce n'est plus l'analyse de Théodore Sindikubwabo qui est rapportée, mais celle du général Quesnot lui-même :

Sur le terrain, le FPR refuse tout cessez-le-feu et aura incessamment atteint ses buts de guerre : le contrôle de toute la partie est du Rwanda y compris la capitale afin d'assurer une continuité territoriale entre l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi. Le président Museveni et ses alliés auront ainsi *constitué un "tutsiland"* avec l'aide anglo-saxonne et la complicité objective de nos faux intellectuels remarquables relais d'un lobby tutsi auquel est également sensible une partie de notre appareil d'État [c'est nous qui soulignons].

L'analyse n'est pas surprenante : elle a déjà été livrée dans des notes précédentes. Relevons toutefois la mention de dissensions dans le pouvoir étatique. Ce qui suit est certainement plus intéressant, le général ajoutant : « Est-ce vraiment ce que nous voulons ? » en une

forme d'interpellation directe, et rare, au chef de l'État français. Il plaide alors pour une forme d'action officieuse qui n'est malheureusement pas explicitée, mais dont la gravité ne peut échapper en plein cœur du génocide :

À défaut de l'emploi d'une stratégie directe dans la région qui peut apparaître politiquement difficile à mettre en œuvre, nous disposons des moyens et des relais d'une stratégie indirecte qui pourraient *rétablir un certain équilibre* [c'est nous qui soulignons].

Doit-on le souligner ? « Rétablir un certain équilibre » signifie, dans le contexte, éviter la défaite d'un gouvernement qui poursuit le génocide. Par une note du 24 mai, le général Quesnot, dans le même esprit, développe son analogie FPR/Khmers rouges. La situation militaire est, selon lui, « de plus en plus favorable au FPR ». Le ton est virulent :

L'arrivée au pouvoir dans la région d'une minorité dont les buts et l'organisation ne sont pas sans analogie avec le système des Khmers rouges est un gage d'instabilité régionale dont les conséquences n'ont pas été anticipées par ceux, y compris en France, dont la complicité et la complaisance sont patentées.

L'affirmation progressive d'un vocabulaire radical va de pair, on peut le remarquer, avec l'expression d'une volonté de soutien armé (livraison d'armes aux « forces gouvernementales rwandaises ») et avec la proposition de soutiens officieux (la « stratégie indirecte »). L'emploi du terme « Khmers noirs » pour désigner le FPR (terme dont la création pourrait être interrogée plus avant puisque le génocide au Cambodge n'est pas le fait « khmer » mais le fait « rouge ») semble bien avoir une fonction performative. Il s'agit d'inciter à l'action en renversant l'accusation de génocide, en suscitant la peur d'un ennemi impitoyable et sanguinaire.

Au mois de juin 1994 se dessine la volonté d'intervention du Président. Lors du Conseil des ministres du 15 juin 1994, François Mitterrand revient sur sa position initiale en approuvant une action sur des objectifs limités. L'idée semble venir d'Édouard Balladur, Premier ministre, et d'Alain Juppé, ministre des Affaires étrangères, tandis que François Léotard, ministre de la Défense, se montre sceptique³¹. Une note d'Hubert Védrine du 15 juin souligne l'intérêt d'actions ponctuelles pour l'opinion publique : « Il semble que cela répondrait à une attente de l'opinion. » Dans un télégramme diplomatique à l'intention de New York, on explique le 16 juin que l'intervention doit recevoir la « couverture » des Nations unies. À cette fin, il faut approcher le représentant du gouvernement génocidaire du Rwanda,

31. Faisant valoir des arguments qui peuvent paraître raisonnables, lors du Conseil des ministres du 15 juin 1994 : « Nous ne pourrions faire quelque chose qu'avec l'accord des deux parties et le soutien international. Or, je vois mal comment nous pourrions obtenir l'accord du FPR et le soutien international. / Nous ne pourrions intervenir qu'en zone hutu. Nous serions condamnés par le FPR et victimes de manœuvres médiatiques. Je suis donc très réticent. »

M. Bizimana, pour lui signifier qu'il ne doit pas prendre la parole pendant le débat au Conseil de sécurité. La maîtrise diplomatique est ici évidente. Lors du Conseil des ministres du 22 juin 1994, François Mitterrand prononce de nouveau un discours d'orientation historique. Il est reproduit sous cette forme au compte rendu :

Le Président rappelle que le Rwanda, comme le Burundi, est essentiellement peuplé de Hutus. La majorité des habitants a donc soutenu naturellement le gouvernement du président Habyarimana. Si ce pays devait passer sous la domination tutsie ethnique très minoritaire qui trouve sa base en Ouganda où certains sont favorables à la création d'un « tutsiland » englobant non seulement ce dernier pays mais aussi le Rwanda et le Burundi, il est certain que le processus de démocratisation serait interrompu.

La France n'a pas de responsabilité historique dans cette région d'anciennes colonies allemandes ou belges. Le Rwanda s'est tourné vers la France au nom de la francophonie. Il était dirigé par M. Habyarimana considéré comme un modéré menant son pays vers la démocratie et combattu lui-même par les Hutus extrémistes. Des forces tutsies sont entrées au Rwanda venant de l'Ouganda avec toutes les apparences d'une agression extérieure. Nous avons apporté notre aide au gouvernement légal mais à condition qu'il négocie avec les rebelles. Nous avons essayé de favoriser une entente entre Tutsis et Hutus à la conférence d'Arusha. Les accords conclus ont semblé satisfaire les Tutsis qui se voyaient accéder au pouvoir mais l'assassinat du Président, peut-être commandité par des extrémistes hutus, a rejeté les Tutsis et le FPR dans une attitude de violence. C'est ainsi que les massacres inter-ethniques ont été déclenchés. Notre intervention doit être menée avec la plus grande prudence. Il ne faut pas faire prendre trop de risques à nos soldats. Notre objectif n'est que de sauver des vies.

Nous avons déjà parcouru les thèmes de l'argumentaire présidentiel. Ils continuent de se déployer (retour du thème démocratique dans sa forme initiale, absence d'obligations postcoloniales de la France, agression), tandis qu'émerge le thème nouveau de la modération du régime d'Habyarimana. On remarque aisément que le génocide est présenté sous la forme de « massacres interethniques », dont les raisons sont à rechercher dans « l'attitude de violence des Tutsis et du FPR ». Pendant le Conseil restreint tenu le même jour, ce 22 juin, François Mitterrand tient des propos qui expriment une forme de rancœur vis-à-vis du FPR : étonnement face à ses succès militaires, prédictions de massacres à venir, dénonciation de l'habileté de sa propagande. Ainsi la réunion est-elle ponctuée de commentaires comme ceux-ci :

Notre intervention ne semble désirée par personne, même par ceux que nous voulons sauver. Sans doute préfèrent-ils qu'il n'y ait pas de témoins à leur victoire [...] Les Tutsis vont instaurer une dictature militaire pour s'imposer durablement [...] Une dictature reposant sur dix pour cent de la population gouvernera avec de nouveaux mas-

sacres [...] La propagande du FPR à Bruxelles est très efficace et la naïveté des diplomates et des journalistes est déconcertante.

François Mitterrand demande *in fine* à être informé en permanence de la situation militaire, où l'on craint une « rupture de front », signifiant la défaite du gouvernement génocidaire. On peut penser qu'en dépit d'une certaine prudence (« ne pas faire prendre trop de risques à nos soldats ») les interventions élyséennes, mises en contexte, constituent bien des plaidoyers pour empêcher militairement la victoire du FPR, perçu ou construit comme diabolique. Le FPR est, en tout état de cause, clairement désigné comme *l'ennemi* par la parole présidentielle.

Lors du Conseil restreint du 29 juin 1994, François Mitterrand introduit un élément nouveau dans l'argumentaire justificatif, celui de l'ignorance : « Avant l'assassinat du président Habyarimana on ne m'avait pas signalé de drames à l'intérieur du pays. » Il poursuit :

Son assassinat a créé des réflexes de peur et a déchaîné les massacres. La faction extrémiste hutue, dont certains responsables étaient dans l'avion du Président, s'est livrée à d'inexcusables représailles.

On voit ici se prolonger l'opposition entre une présidence modérée et des extrémistes, auxquels les « massacres » sont partiellement imputés. Dans ce même Conseil, force est de constater que les thèmes élyséens se diffusent par-delà le cercle présidentiel. Le chef d'état-major des armées, l'amiral Lanxade, précise que « la zone tutsie devient un tutsiland », avant que le Président ne s'enquière de possibles massacres : « Il n'y a pas de journalistes en zone FPR. Sait-on s'il y a des massacres ? » Le même amiral Lanxade a d'abord évoqué une « ligne de front » à peu près stable mais aussi des affrontements qui « continuent entre milices hutues et maquis tutsis ». Cette évocation de « maquis tutsis » est fort troublante : il est probable que soient ainsi désignés des groupes de rescapés tels ceux rassemblés dans les collines de Bisesero. Enfin, on doit remarquer la position du ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé, qui fut pourtant le premier acteur officiel à prononcer le terme de génocide. Il s'interroge ici (le ministre de la Défense n'est pas présent lors de ce conseil) sur une possible interposition :

Si Kigali tombe et que le front cède, que faisons-nous ? Nous serons confrontés à un afflux de réfugiés vers l'ouest et nous serons en contact avec le FPR. Alors, devons-nous nous interposer, rester en créant des zones de sécurité ou nous retirer ?

Il n'est pas acceptable d'approuver un régime exclusivement tutsi. Il faut rester en liaison avec le FPR qui ne peut imaginer une mainmise totale sur le pays. Nous avons des contacts avec nos partenaires, l'OUA et l'ONU pour qu'ils convainquent le FPR d'engranger sa victoire mais de ne pas aller jusqu'au bout. Il faut pousser à la reprise du dialogue politique.

François Mitterrand affirme alors :

Le FPR devrait hésiter à aller plus loin. Les Tutsis pourraient se couper de leur base.

Ces échanges montrent trois aspects des positions officielles françaises au début de l'opération Turquoise. Tout d'abord, le Président n'imagine pas une victoire totale du FPR, estimant qu'il devrait se maintenir dans la zone qu'il a conquise. Dans l'hypothèse inverse, on voit que l'interposition militaire de la France n'est pas exclue, alors même que des assurances contraires ont été données à l'ONU et que le mandat de l'opération Turquoise, défini dans la résolution 929 du Conseil de sécurité, l'interdit explicitement. Quant au prolongement du « dialogue politique », qui signifie partage du pouvoir et donc impossibilité d'une victoire du FPR, il est aussi envisagé par certains membres du gouvernement³².

En ce qui concerne le déploiement de l'opération Turquoise (22 juin-22 août 1994), les archives à notre disposition ne sont pas très explicites³³. Le gouvernement et la présidence sont tous deux impliqués dans la prise de décision opérationnelle, et souvent en désaccord. Ainsi, par exemple, François Mitterrand, au contraire du Quai d'Orsay, est-il favorable à une intervention à Gisenyi où s'est réfugié le gouvernement intérimaire rwandais. Cette intervention « en faveur des déplacés hutus » vise officiellement à « garder l'équilibre entre les deux communautés rwandaises³⁴ ». On voit aussi dans les archives que l'idée d'actions ponctuelles s'efface au profit d'une présence plus marquée. François Mitterrand reçoit deux notes du général Quesnot les 27 et 28 juin, où il insiste fortement sur le danger d'une rupture de front (victoire du FPR), et l'intérêt d'un « engagement supplémentaire de nos forces » pour « dissuader le FPR d'une attaque massive au-delà de Kigali³⁵ ». Le général a préalablement souligné,

32. Une note de l'ambassadeur Marlaud du 28 juin 1994 rend compte d'un entretien avec l'ancien directeur de cabinet du Président Habyarimana, Enoch Ruhigira. Celui-ci plaide pour l'association du MNRD [parti présidentiel] à une solution politique, en écartant « les responsables qui paraissent impliqués dans les tueries » et en présentant « des interlocuteurs acceptables ». Il demande que soit financé le voyage de François Nzabahimana, ancien ministre du Commerce, de Bruxelles à Gisenyi, où se trouve alors le gouvernement intérimaire rwandais.

33. La note du général Quesnot du 20 juin précise que le détachement français doit comprendre progressivement 2 500 hommes ; il sera en place « à la frontière du Zaïre » le 22 juin : « Les troupes engagées viendront pour moitié de nos forces prépositionnées (Centrafrique, Gabon, Djibouti, Tchad) et pour moitié de France. »

34. « Oui », apposé sur la note de Bruno Delaye du 24 juin 1994, signalée par Hubert Védrine. Bruno Delaye explique : « Il avait été convenu que parallèlement à notre intervention à Cyangugu (au profit des réfugiés tutsis), une opération serait menée dans la région de Gisenyi, en faveur des déplacés hutus. Mais le Quai d'Orsay est très hésitant sur une action dans la région de Gisenyi où siège le gouvernement intérimaire. / L'état-major, comme nous-mêmes, souhaiterait garder l'équilibre entre les deux communautés rwandaises et serait favorable à une intervention dans cette partie du Rwanda. Il s'agirait d'éviter une réaction d'hostilité à notre égard de la part de la communauté hutue. »

35. Note de Bruno Delaye et du général Quesnot du 28 juin 1994 : « Il reste que la situation est très fragile et que pour empêcher la reprise des massacres et dissuader le FPR d'une attaque massive au-delà de Kigali qui provoquerait un déferlement de réfugiés incontrôlable un engagement supplémentaire de nos forces est nécessaire pour contrôler les points clés et protéger les camps les plus menacés ainsi qu'un effort diplomatique soutenu auprès de nos partenaires et du FPR afin de le convaincre d'arrêter sa progression vers l'ouest. »

dans une note du 25 juin, l'importance de maintenir la « ligne d'action » transcrite dans les accords de coopération militaires conclus par la France, ligne d'action fondée sur la « non-acceptation par la France d'une agression contre un pays africain ami, lié par des accords de défense ou de coopération, à partir d'un pays voisin ».

Le président Mitterrand donne un avis favorable à la création de la « zone humanitaire sûre » (ZHS) le 2 juillet, plutôt qu'au retrait des forces françaises face à l'avancée du FPR : ce sont en effet les deux options qui lui sont désormais présentées par l'amiral Lanxade³⁶. Dans cette ZHS, il ne sera pas question de désarmer les forces armées rwandaises ou les milices, car cela exigerait des moyens trop importants³⁷ ; on voit pourtant dans un télégramme diplomatique que l'ONU y aurait été favorable³⁸. Le 15 juillet, une note du général Quesnot préconise de se maintenir dans la ZHS, tandis que le Premier ministre, ainsi que le ministre de la Défense, sont favorables au retrait dans le délai strict de deux mois donné par le Conseil de sécurité. C'est un nouveau témoignage du dédoublement de l'exécutif, la décision étant finalement emportée par le Premier ministre³⁹. Le 27 juillet, le général Quesnot continue de regretter le départ des militaires français prévu pour le 21 août, retrait lié selon lui au fait que « le FPR, avec la complicité du général canadien de la MINUAR qui lui est inféodé, ne veut pas de Français dans la MINUAR⁴⁰ ».

Juillet 1994 et après : le FPR « nous a craché dessus »

On repère une constante dans le discours élyséen depuis le début du génocide : la détestation du FPR. Elle s'accompagne, dans la dernière période, d'obstacles mis à l'établissement du contact entre le FPR et le gouvernement français, recherché par ce dernier⁴¹ et préco-

36. Note de l'amiral Lanxade du 2 juillet ; réponse, par l'intermédiaire des conseillers, le même jour.

37. Note du général Quesnot et de Bruno Delaye du 4 juillet 1994, qui rend compte du Conseil restreint du même jour, auquel François Mitterrand ne participe pas. Une note émanant du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Défense du 4 juillet sur la notion de zone humanitaire protégée propose de ne pas démilitariser les FAR et les milices.

38. Télégramme du 15 juillet (Ladsous) : « M. Annan a posé le problème des milices en demandant si, à défaut de les désarmer, nous ne pourrions pas demander à la gendarmerie de le faire » ; les membres du Conseil de sécurité se préoccupent également de l'« éventuel refuge des membres du gouvernement intérimaire dans la zone sûre ». Selon certains, ils perdraient alors leur « prétendue responsabilité gouvernementale ». Enfin, le représentant argentin au Conseil de sécurité a évoqué la possibilité de mettre un terme aux émissions de la Radiotélévision libre des Mille collines (RTL), responsable selon le FPR de la « panique » qui provoque « l'exode des populations civiles ».

39. Note du général Quesnot du 15 juillet 1994. Autre illustration des divergences entre les deux exécutifs, le général Quesnot y précise que le Premier ministre, lors d'une réunion à Matignon a « souligné qu'il n'avait pas été personnellement saisi de l'initiative française de demande de cessez-le-feu, entérinée à l'unanimité le 14 juillet par le Conseil de sécurité ».

40. Conversation entre Bruno Delaye et Christian Quesnot, notée par Françoise Carle.

41. Conseil des ministres du 22 juin, par exemple, dans les propos d'Alain Juppé : « L'hostilité du FPR à notre opération doit être levée. Nous avons envoyé deux diplomates à Kampala

nisé aussi par Bernard Kouchner⁴², aux fins du bon déploiement de l'opération Turquoise et de son retrait. Ainsi, l'une des appositions manuscrites les plus significatives de François Mitterrand figure sur une note qui lui est adressée le 22 juin par Bruno Delaye : « Inadmissible ! Le dire à Matignon. Protester à Matignon. » Bruno Delaye retranscrivait dans cette note les propos du représentant de Matignon, Philippe Baudillon, lors d'une réunion de délégués du gouvernement français avec des membres du FPR, avant qu'ils ne soient reçus par Alain Juppé. Les propos de Philippe Baudillon sont soulignés et ponctués de points d'exclamation par François Mitterrand. Selon Bruno Delaye :

Au cours de cette réunion, le représentant de Matignon [Philippe Baudillon] a tenu à préciser aux responsables du FPR que depuis un an la France s'était dotée d'une nouvelle politique africaine. Il est intervenu en ces termes : « Le souci permanent de M. Balladur qui dirige le gouvernement depuis un an est d'établir avec l'ensemble des pays africains des relations claires et de co-responsabilité. Depuis un an nos actes le prouvent. *Votre interprétation des intentions françaises au Rwanda n'est pas la bonne. Elle est en contradiction avec ce qui se fait depuis un an* [ces deux phrases sont soulignées par Bruno Delaye]. Les Français ne comprendraient pas que notre intervention soit autre qu'humanitaire. *Les temps changent* [également souligné par Bruno Delaye], votre analyse de la politique française actuelle est influencée par une période passée. C'est ce que le Premier ministre tenait à vous faire savoir. » Le représentant du cabinet du ministre de la Défense est allé dans le même sens en ajoutant que les militaires, dans le cadre de l'opération envisagée, souhaitaient être en liaison permanente avec le FPR [cette dernière phrase est également remarquée et ponctuée en marge d'un point d'exclamation par François Mitterrand].

Dans une note du 6 juillet, les contacts pris avec le FPR sont présentés en des termes péjoratifs par le général Quesnot. Il évoque une « course au FPR » où, par-delà le Quai d'Orsay, « M. Léotard a pris de l'avance en dépêchant sur place à Kigali auprès de M. Kagamé et sans en avertir personne, cinq militaires et fonctionnaires de haut rang⁴³ ». Tandis que le gouvernement se montre, au moins, pragmatique, on peut se demander si l'Élysée ne cherche pas à maintenir

pour y rencontrer des représentants du FPR. Le ministre des Affaires étrangères pour sa part s'apprête à recevoir un membre influent de ce mouvement politique. De toute façon un FPR vainqueur au Rwanda aura bien besoin de la France. »

42. Note du 21 juin 1994 où Bruno Delaye signale la position de Bernard Kouchner. Celui-ci revient du Rwanda et souhaite un entretien avec le président français. Il estime nécessaire que les forces françaises déployées soient pourvues d'un « encadrement politique de haut niveau » qui devra « avoir la confiance du FPR et le contact permanent avec celui-ci ». Le « FPR doit être considéré comme un interlocuteur essentiel ».

43. La note du 7 juillet du général Quesnot et de Bruno Delaye précise qu'il s'agissait d'une délégation du ministère de la Défense, à laquelle participaient Jean-Christophe Ruffin et plusieurs officiers, dont « seul Matignon a été informé ».

une possibilité de belligérance, voire à créer un prétexte pour l'affrontement? Le Président s'oppose, en tout état de cause, à ces contacts⁴⁴. Après la constitution d'un nouveau gouvernement rwandais, issu de la victoire du FPR, il exclut d'inviter le Président du Rwanda au sommet de Biarritz rassemblant en novembre 1994 les chefs d'État africains⁴⁵. Hubert Védrine estime « un peu prématuré », le 13 décembre 1994, un voyage de Bernard Debré, désormais ministre de la Coopération, au Rwanda⁴⁶. Et, à vrai dire, l'Élysée continue de tenir un langage de belligérance. Lors d'une réunion des conseillers, le 24 août 1994, le général Quesnot s'exclame: « Le Premier ministre du Rwanda souhaite venir en France en voyage officiel en septembre! *Il nous a craché dessus*, alors que la France paie la reconstruction du Rwanda » [c'est nous qui soulignons].

Signalons que la dernière intervention de François Mitterrand figurant dans l'ensemble documentaire est une parole publique. Le thème du double génocide y est avancé de manière assez habile à l'occasion du sommet de Biarritz, où le Rwanda n'a pas été convié. Lors de la conférence de presse des présidents François Mitterrand, Omar Bongo et Blaise Compaoré du 9 novembre 1994, un journaliste demande:

QUESTION – Monsieur le Président, dans la version écrite de votre discours, il est fait mention à propos du Rwanda de la guerre civile et des génocides qui s'en sont suivis. Quels sont ces génocides? Les génocides au pluriel?

LE PRÉSIDENT – Par écrit, c'était au pluriel et oralement c'était au singulier. Ce sont les mystères de l'éloquence. Vous voulez dire qu'il y avait un génocide qui s'est subitement arrêté avec la victoire des Tutsis...

QUESTION – Je m'interroge sur la bonne version?

LE PRÉSIDENT – Je m'interroge aussi.

44. On en trouve un autre exemple dans la note du 5 août 1994 de Dominique Pin et du général Quesnot signalant au Président que le Premier ministre a fait savoir aux autorités rwandaises qu'il « était disposé à envoyer un membre du gouvernement à Kigali pour évoquer les conditions de départ du dispositif français du Rwanda ». « Nous n'avons pas été associés à cette prise de décision » soulignent les auteurs de la note, sur laquelle on lit le commentaire manuscrit suivant: « N. Bazaire [illisible] a été informé ce jour à 16h30 de votre opposition à cette démarche. »

45. Note du 24 octobre 1994 de Bruno Delaye. Les deux options sont présentées; le Président appose un « non » par deux fois souligné. Bruno Delaye y semble aussi défavorable mais remarque toutefois (dans les « arguments en faveur ») qu'il peut être utile d'aider le nouveau gouvernement rwandais: « Ne pas l'aider c'est augmenter le risque d'une nouvelle guerre ethnique, de nouveaux massacres. » Sur cette phrase, un autre commentaire manuscrit est fait, apparemment de la main d'Hubert Védrine, pour l'information du Président: « Une nouvelle campagne se dessine sur ce sujet: "si cela va mal c'est parce que vous ne les aidez pas". »

46. Note pour le président de la République. Dans une note du 21 novembre 1994, on signalait les propos du nouveau ministre de la Coopération, tenus sur RFI le 18 novembre: « M. Bernard Debré a déclaré que la politique française à l'égard du Rwanda "est difficile à cerner pour une raison relativement simple: c'est que l'Élysée et plus particulièrement le président Mitterrand est très attaché à l'ancien président Habyarimana et à sa famille et à tout ce qu'était l'ancien régime (rwandais)". Pour cette raison, "il est donc difficile d'avoir une politique consensuelle". »

En réalité, plutôt qu'une fascination pour les « mystères de l'éloquence », la fréquentation des Archives de l'Élysée suscite un sentiment de gêne et produit une impression de médiocrité. Il faut citer encore cet échange de Bruno Delaye et Christian Quesnot avec Françoise Carle, le 29 avril 1994. Le général y dénonce la complicité belge avec les « Khmers noirs » (on l'a vu, le FPR peut y être « assimilé »); auparavant, Bruno Delaye avait livré sa propre compréhension de la situation :

Les Belges sont lamentables sur toute la ligne – d'ailleurs, chez eux, Flamands et Wallons, c'est comme hutu et tutsi. Ils sont incapables de mener une politique africaine⁴⁷.

L'atmosphère intellectuelle de l'Élysée se caractérise, on le voit encore une fois ici, par la pauvreté des analyses et des justifications. Elles se fondent très souvent sur des stéréotypes empruntés au discours génocidaire local. Plus grave encore, les lignes décisionnelles sont affligeantes : le soutien au gouvernement intérimaire est prolongé, même si ses formes opérationnelles ne peuvent être clairement attestées. Idéologiquement, ce soutien repose sur une indifférence au sort des populations, sur le mépris de l'action de la Belgique, sur une obsession de la menace « anglo-saxonne » et sur une haine du FPR qui désigne, en parole, l'ennemi commun.

Rafaëlle Maison

47. Le 5 mai 1994, Dominique Pin tient les propos suivants à Françoise Carle : « Le contingent belge a été nul dans cette affaire, ils se sont laissés désarmer par la garde présidentielle, puis massacrer. »